



CAUSSOU

infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 52 – Juillet 2011

Edito

En guise d'éditorial, quelques mots sur les finances communales pour présenter le compte administratif, autrement dit les résultats 2010.

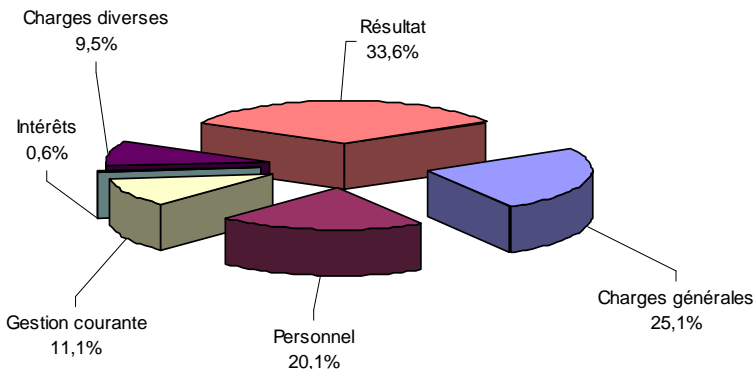
Un petit rappel sur les principes budgétaires :

- Une section de fonctionnement
- Une section d'investissement
- Pour chaque section des dépenses et des recettes sont constatées suivant le plan comptable et l'essentiel des recettes doit être comptabilisé en fonctionnement. Les seules recettes significatives affectées directement à la section d'investissement sont le remboursement de la TVA de l'année antérieure et les subventions obtenues pour financer les investissements.
- Il découle logiquement de ces principes l'obligation de dégager un résultat positif à la section de fonctionnement pour alimenter les investissements.

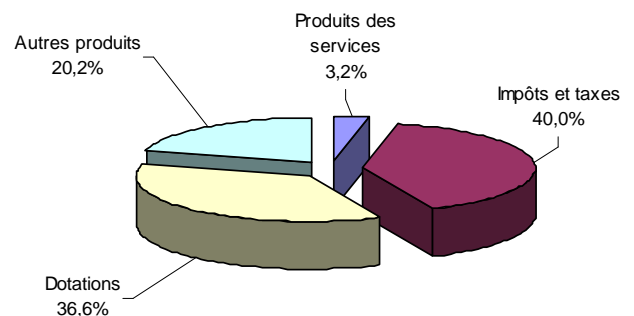
Fonctionnement 2010

Dépenses 2010		Recettes 2010	
Charges générales	21 258,64	Produits des services	2 707,88
Personnel	17 016,15	Impôts et taxes	33 848,95
Gestion courante	9 394,56	Dotations	30 953,26
Intérêts	491,04	Autres produits	17 122,08
Charges diverses	8 009,00		
Total	56 169,39	Total	84 632,17
Résultat	28 462,78		

Fonctionnement dépenses



Fonctionnement recettes



Investissement 2010

Dépenses 2010		Recettes 2010	
Remb. Emprunts	2 039,25	Cautions	276,64
Travaux	54 394,74	Subventions	45 213,00
		FCTVA	10 588,82
Total	56 433,99		56 078,46
Résultat	-355,53		

C'est donc un résultat positif de 28 107.25€ pour l'ensemble des deux sections.

Ce résultat a permis de bâtir un budget 2011 avec une augmentation des taux limités à 1% pour les taxes d'habitation et foncier bâti. En outre la commune conserve une forte capacité à emprunter si cela s'avérait nécessaire pour financer des opérations importantes.

Michel TOURROU

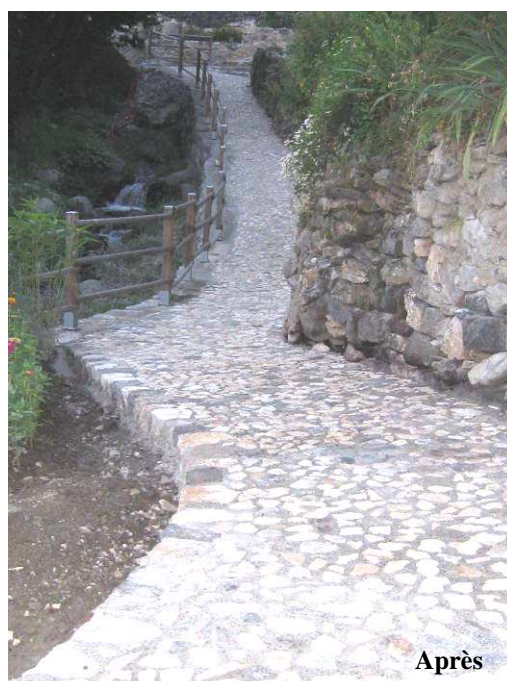
Point sur les travaux

Deux gros chantiers ont été réalisés au cours de ces derniers mois :

la réfection du mur sur le chemin de Las Arenas



le pavage du chemin du bord du ruisseau (suite du chemin de Ginette)



Olivier, notre employé communal, a également réalisé une rampe d'accès au jardin du prebytère.

Opération fleurissement du village

Le coup d'envoi a été donné le 24 avril ou, avec l'aide de Serge pour l'apport de terreau, des plantes vivaces : lavandes, chèvrefeuilles, althéas... ont été mises en terre dans les bacs du chemin de Ginette et ceux bâtis par Olivier près de la fontaine de Pousse et de la Chapelle.



Deux semaines plus tard, les géraniums, surfinias, fuschias, bidens, sauges et autres feuillages ont trouvé leur place dans les jardinières et pots à proximité de la mairie, autour de l'église et du monument aux morts, sur le chemin d'Andarrios jusqu'au pont de Pount à Poumi, sans oublier la rue et la fontaine de Savenac.

Cette année encore, de gros efforts ont été engagés par la municipalité en faveur de l'embellissement du village : outre la plantation de fleurs et arbustes, Olivier notre employé communal a nettoyé, désherbé et balayé toutes les rues du village. Cet été, Mathieu Collet et Fabien Carrière vont, à tour de rôle, le seconder pendant 2 mois dans l'arrosage des fleurs et l'entretien courant.



Des travaux plus importants ont été réalisés ou vont l'être prochainement : pavage et éclairage du chemin du bord du ruisseau (en continuité du chemin de Ginette), goudronnage au Breil, au chemin de las Arenas jusqu'à Pount à Poumi en passant par le carrier Moll.

Mais n'oublions pas que la concentration de toutes les bonnes volontés et le respect des lieux publics sont nécessaire pour que le village reste un lieu de vie privilégié.

Merci à tous les habitants qui fleurissent leurs maisons et les bordures des rues et prennent à coeur de faire un village accueillant. Tout ce travail contribue à un meilleur cadre de vie pour les résidents mais permet également aux passants et touristes qui traversent notre localité d'apprécier sa propreté.

Cueillette de la gentiane



Il y a quelques semaines déjà, nous avons été avisés que plusieurs personnes arrachaient des pieds de gentiane sur un terrain communal au plateau de Chioula, cela sans autorisation de la municipalité.

L'ONF et la gendarmerie ont été prévenus et se sont rendus sur les lieux. Ils ont effectivement constaté que quatre personnes dont trois en situation irrégulière avaient déjà rempli plusieurs sacs de racines. Ils ont été priés de quitter les lieux et de se présenter à la gendarmerie le lendemain.

Le soir même, l'un des cueilleurs s'est présenté à la mairie pour exiger la signature d'une convention allant même jusqu'à proposer une somme d'argent en liquide assez conséquente. L'autorisation lui a été refusée et il est reparti menaçant de « ruiner » la montagne.

Depuis, des cueilleurs, plus ou moins nombreux suivant les jours, sont toujours là, pillant les pieds de gentiane sans respecter la moindre règle d'extraction des racines. Ils ne se sont pas présentés à la gendarmerie. Un courrier a donc été adressé au Procureur de la République pour l'informer que des travailleurs en situation incertaine au regard des législations sociales et fiscales œuvraient en toute impunité et que leur commanditaire privait la commune d'une source de revenu non négligeable.

D'autre part, contact a été pris avec une société d'exploitation espagnole, la Société Herbocat basée à Barcelone, qui commercialise la gentiane à des fins pharmaceutiques et travaille en toute légalité (des contrôles du personnel employé ont été réalisés l'année dernière) dans les communes de Sorgeat, Ignaux et Pech. Une rencontre a eu lieu sur le plateau du Chioula et malgré les dégâts occasionnés par les cueilleurs actuels, cette Société nous a proposés une somme de 10.000 € pour les 4 années à venir soit 2.500 € / an payable en début de saison.

Le Conseil Municipal s'est réuni et a donné, à l'unanimité, son accord pour la signature d'une convention avec cette Société. Cette convention transfèrera les droits d'exploitation à la société Herbocat. Un arrêté interdisant la cueillette à toute autre personne sera pris par la mairie. Une copie sera adressée à la gendarmerie.

Un courrier va être adressé aux maires des communes qui exploitent également la gentiane dans le même secteur géographique pour leur proposer de mener une opération conjointe auprès du Préfet pour lui demander de prendre un arrêté réglementant la collecte des racines de gentiane.

LA GENTIANE

La gentiane jaune est une plante herbacée pérenne, droite et robuste, qui peut atteindre 1,5 m de haut en pleine floraison. Dans les Pyrénées, cette plante fleurit en juillet et août.

On récolte cette plante pour ses racines, riches en substances amères utilisées dans des boissons apéritives. Elle est aussi utilisée dans la médecine naturelle pour traiter les troubles alimentaires dus à l'anorexie. Le produit commercialisé est composé de racines séchées et nettoyées, entières ou coupées.

Bien que cette plante soit cultivée, la récolte de la gentiane sauvage reste une source importante de revenu commercial. Si l'exploitation se fait de façon ordonnée, faisant appel à des techniques durables, la récolte de la gentiane sauvage peut aider à valoriser les régions forestières des Pyrénées.

La racine de gentiane séchée et nettoyée est vendue à des grossistes qui distribuent le produit aux laboratoires pharmaceutiques et fabricants de liqueurs.

On peut prendre comme référence le prix de la racine découpée et séchée vendue au détail au consommateur final, qui peut atteindre 4,5 €/100 g. Le prix au producteur irait de 3 à 12 €/kg de produit sec, selon la marge appliquée par le grossiste et le détaillant.

Pour récolter la gentiane, on utilise des pioches ou un outil spécialement conçu que l'on appelle "fourche du diable". Pour assurer une récolte durable, il est recommandé de suivre quelques règles basées sur des études expérimentales.

Après la récolte, les racines sont entassées sur place avant d'être transportées à l'endroit de séchage.

Pendant ce temps, les racines commencent à perdre l'eau. Avant le séchage, elles sont nettoyées à l'eau et coupées pour mieux sécher. Les racines sont séchées le plus souvent naturellement, dans un abri propre et ventilé, à l'ombre et protégées des insectes et autres animaux. Le séchage peut se faire aussi à l'aide d'un séchoir à air chaud forcé.

Ensuite, les racines sont sélectionnées, emballées et étiquetées pour le stockage ou la vente. Tout le processus est manuel.





Quelques questions

En 1902, certaines vaches de la commune bénéficiaient d'un régime de pacage particulier - Pourquoi ?

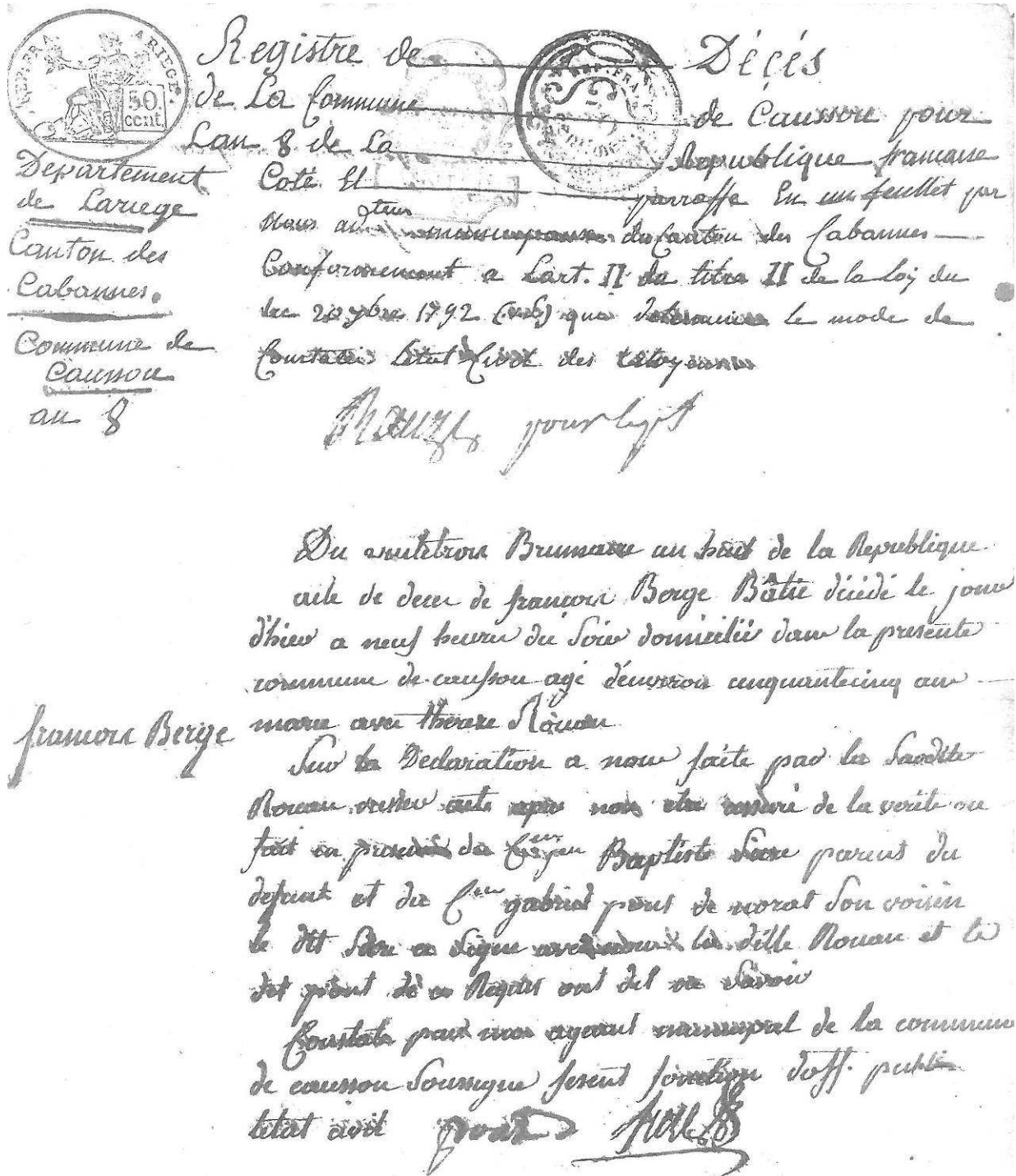
Si vous avez la réponse à cette question, merci de la déposer à la Mairie ou d'en faire part à Hélène Tourrou, Pascale Guerin ou Suzanne Pont.

La suite au prochain numéro....

et la réponse à la question du dernier numéro

Rappel de la question : Nous détenons à la Mairie des registres d'état civil débutant aux alentours des années 1800. Quel est le 1er acte de décès enregistré ?

La réponse : Ci-dessous la photocopie du 1er acte de décès enregistré à Caussou concernant François Bergé



Si vous n'êtes pas arrivés à tout déchiffrer, voilà notre « traduction » :

Département
de l'Ariège
Canton des
Cabannes
Commune de
Caussou
An 8

Registre de décès
de la commune de Caussou pour
l'an 8 de la République Française
coté et parafé en un feuillet par
nous administrateurs municipaux du canton des Cabannes
conformément à l'article JJ du titre JJ de la loi du
20 octobre 1792 (loi qui détermine le mode de
constater l'état civil des citoyens)

François Bergé
Du vingt trois brumaire an 8 de la République
acte de décès de François Bergé Bâtie décédé le jour
d'hier à neuf heures du soir domicilié dans la présente
commune de Caussou âgé d'environ cinquante cinq ans
marié avec Thérèse Rouan
Sur la déclaration à nous faite par la susdite
Rouan dressé acte après nous être assurés de la vérité ou
fait en présence du Sieur Baptiste Sicre parent du
défunt et du Sieur Gabriel Pont de Norat son voisin
Le dit Sicre a signé avec nous, la dite Rouan et le
dit Pont ce requis ont dit ne savoir
Constaté par nous, agent municipal de la commune
de Caussou soussigné faisant fonction d'officier public
d'état civil

Nota : le 23 brumaire an 6 de la république = 14 novembre 1799

Carnet noir

Un grand vide à Savenac ...



Nous le savions malade, pas bien, nous savions qu'il avait été hospitalisé et puis, le 3 avril 2011 au matin, la nouvelle brutale de sa disparition nous a plongés dans la tristesse : André Rouan avait perdu sa dernière bataille contre la maladie.

Trop modeste, il n'aurait sans doute pas aimé que l'on parle de lui. Pourtant, comment pourrions-nous ne pas évoquer sa disparition : il était de ces personnages qui comptent dans l'histoire d'un village et Savenac vient de perdre l'une de ses grandes figures.

Ce village l'a vu naître en 1929 et depuis, il ne l'a jamais quitté. D'un naturel discret, il y a mené une vie simple mais laborieuse et bien remplie. Fils d'agriculteur, il est resté à la maison familiale pour poursuivre les tâches dures de la terre tout en menant une activité professionnelle à l'usine de Luzenac. Il s'est également occupé avec beaucoup de dévouement de ses parents et notamment de sa mère très tôt malade et alitée.

D'un abord facile, aimable, on avait plaisir à le rencontrer, à discuter avec lui. Très souvent nostalgique et le moral parfois en berne, il était néanmoins très attachant lorsqu'on le connaissait. Il était devenu au fil des années une des mémoires du passé de la commune et aimait évoquer l'histoire des personnes et du temps, les réunions festives et les rapports humains d'antan.

On se souvient de lui, sillonnant les routes sur sa mobylette qui lui servait de moyen de transport, allant faire ses courses et rendre visite à sa famille à Luzenac ou faire « un brin de causette » chez ses oncles et tantes François et Marinette à Bestiac et Zéphirin et Pauline à Caussou.

Une fois prise la retraite, il n'est pas resté inactif et a continué à se livrer à quelques activités, travaillant son jardin, s'occupant de ses arbres, bricolant.

Mais, souffrant de problèmes respiratoires depuis un certain temps, sa santé s'est peu à peu dégradée. Depuis quelques mois, diminué physiquement, il avait été contraint à quitter sa maison. Plusieurs fois hospitalisé, il s'était installé chez son frère puis dans la famille de l'un de ses neveux qui l'entourait de soins attentifs mais très éprouvé, dépendant, il était contraint à vivre d'une manière qu'il n'aimait plus. Il s'en est donc allé dans la discrétion qui a caractérisé toute sa vie.

La tristesse se lisait sur les visages des parents, des amis, des voisins, des anciens collègues de travail et de tous ceux qui l'ont apprécié. Ils sont venus lui rendre un dernier hommage et entourer sa famille de ces gestes de réconfort qui témoignent de l'estime et de l'amitié villageoise.

A tous les siens, nous adressons nos sincères condoléances, les assurant par ce message de toute notre sympathie.

Au revoir André, tous ceux qui vous ont connu vous saluent bien. Comme tant d'autres déjà, vous allez nous manquer mais votre souvenir sera toujours présent dans nos mémoires...

Bestiac : le village en deuil ...

Le 5 mai 2011, le glas a encore résonné au clocher de notre église, rassemblant les habitants de Causou et Bestiac venus se recueillir à la mémoire d'Alban Rauzy décédé le 3 mai et l'accompagner jusqu'au caveau familial auprès de ses parents

Né à Bestiac il y a 85 ans, Alban était particulièrement impliqué dans la vie de cette commune par sa profession d'agriculteur qu'il a exercé toute sa vie et surtout par son rôle de maire qu'il a assumé pendant près de 30 ans.

C'était un homme certes au caractère bien trempé mais engagé et très actif dans la vie du village dont il a rénové bon nombre de murs et de chemins.

Il l'a quitté il y a une dizaine d'année, après son mariage mais y revenait fréquemment tant que sa santé le lui a permis.

A toute sa famille, nous présentons nos condoléances attristées.

Jean Labrousse nous a quittés ...

Foudroyante, cruelle, la maladie a frappé fort une nouvelle fois. Le 9 juillet 2011, c'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de Jean Labrousse à l'âge de 79 ans.

Fils de Alphonse et Marie Louis Labrousse (notre dernière centenaire), Jean n'a jamais vécu à Causou mais revenait tous les étés passer une partie de ses vacances dans la maison familiale auprès de ses parents.

Après une vie professionnelle très active dans les services de la météorologie nationale où il occupa des postes de responsabilité, il s'était retiré en Corse pour profiter d'une retraite bien méritée. C'est là que ses dernières volontés l'ont ramené après une incinération dans l'intimité familiale.

Que sa sœur Alberte, sa femme Jeanine, ses enfants, petits enfants, arrières petits enfants et toutes les personnes touchées par ce deuil sachent que nous partageons leur immense peine et trouvent dans ces quelques lignes le témoignage de notre profonde sympathie.

A noter sur vos agendas . . .



- Le samedi 23 juillet 2011 ⇒ **Randonnée pédestre “sur les pas des pionniers du talc”** organisée par l'Association Béatrice de Planissoles avec visite guidée de la carrière

- Les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 juillet 2011 ⇒ **fête locale**

Vendredi 22 h 30 : Bal avec l'orchestre Heptagone

Samedi 14 h : Concours de pétanque à Bestiac
22 h 30 : Bal avec disco mobile X Trem

Dimanche 11 h 15 : Messe
12 h : Apéritif offert par le Comité des Fêtes
20 h : Grillades + frites + boissons + fromage (10 €)
22 h 30 : Bal avec disco mobile X Trem



- Le dimanche 7 août 2011 ⇒ **Vide grenier**

- Le samedi 13 août 2011 ⇒ **Dépiquage**



Bon été à tous . . .

